



DANS LE RECOUVREMENT LE PERSONNEL SERA-T-IL CONDAMNE A FAIRE TOUJOURS PLUS SANS NOUVEAU MOYEN ?

En Macronie, marche arrière sur les conditions de travail :

Après la fusion d'organismes et la mutualisation interrégionale, les politiques imposées par la tutelle obligent l'ACOSS à naviguer à vue. C'est donc, à marche forcée que se poursuivent les réorganisations du réseau :

- La création de centres nationaux pour la paie et la numérisation des flux entrants non dématérialisés
- La gestion des comptes "praticiens auxiliaires médicaux" concentrée sur seulement une douzaine d'Urssaf
- L'unification du recouvrement dans le champ social autour des Urssaf, après l'assurance chômage, le transfert intégral des missions de recouvrement de l'ex RSI, à suivre la collecte des fonds de la formation professionnelle continue, des artistes auteurs, de la Caisse nationale de Compensation des VRP, des cotisations d'Assurance maladie des professions libérales... mais aussi la contribution AGEFIPH, taxe d'apprentissage, les cotisations de la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières, les cotisations retraite jusqu'ici payées à l'AGIRC-ARRCO pour les salariés du privé mais aussi les employeurs des régimes spéciaux et les employeurs publics...).
- La mise en place de la mission interministérielle « France Recouvrement » dont l'objectif est de développer des synergies et services communs entre la DGFIP et les URSSAF.

Ces décisions politiques amplifient la dégradation du service public, des conditions de travail en imposant toujours plus de missions tout en rendant au moins 880 ETP d'ici 2022.

Le gouvernement ne s'arrête pas là. Dans la logique de la loi ESSOC (Etat au Service d'une Société de Confiance) sur le droit à l'erreur, les URSSAF développeront les démarches d'accompagnement des employeurs dans l'accomplissement de leurs obligations déclaratives.

Il s'agit d'une modification profonde des missions des salariés des URSSAF, et d'une remise en cause fondamentale de notre sécurité sociale.

Avec la prise en charge de ces nouvelles missions, les URSSAF ne seront plus limitées au recouvrement des cotisations du régime général.

Prendre en charge toujours plus d'activités alors que les agents doivent faire face à toujours autant de dysfonctionnement : la tension est maintenant permanente dans les unités de travail. Les risques psychosociaux se multiplient...

STOP, les agents du recouvrement arrivent au point de rupture !

**Il est hors de question d'assumer l'augmentation
de la charge de travail sans personnel supplémentaire.**

En Macronie, marche arrière sur les salaires :

L'UCANSS propose un projet de classification qui, sous prétexte d'homogénéisation entre toutes les branches, décline certains emplois du recouvrement. A ce stade de la négociation, les référents techniques se voient tous repositionnés sur le niveau D « employés » avec un coefficient de base de 249 au lieu du niveau 5A « cadres » avec un coefficient de base de 260.

Au-delà du statut et du salaire à l'embauche, c'est le pas de compétence qui passerait de 12 à 7 points.

De plus, la logique de cette classification « 1 emploi = 1 niveau » ne permettrait plus les parcours professionnels pour les emplois de gestionnaires de comptes (du n3 au n4), contrôleurs du recouvrement (du 5A au 5B), inspecteurs du recouvrement (de n6 à n7), etc...

En matière de salaire, même punition : aucune augmentation de la valeur du point comme l'ensemble des salariés de la Sécu.

En Macronie, marche arrière sur la Sécurité Sociale :

Favorable au modèle anglo-saxon financé par l'impôt, insidieusement, MACRON veut détruire notre modèle social, celui plébiscité par l'ensemble de la population, celui issu du programme du Conseil National de la Résistance.

Les recettes de la Sécurité sociale dépassent, globalement, en montant celles de l'État.

L'objectif de Macron est donc de les récupérer par tous les moyens. Ainsi, il puise copieusement dans les ressources de la Sécurité sociale.

Jusqu'alors la loi imposait la compensation à l'euro des exonérations de cotisations accordées aux employeurs sur le budget de l'Etat. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Le coût total des allègements généraux, des exonérations ciblées et des exemptions d'assiette s'est élevé :

- À 47,3 Md€ en 2018,
- À 66,3 Md€ en prévision pour 2019, cette hausse d'environ 40 % s'explique principalement par la baisse du taux de cotisation maladie de 6 points,
- À 67,6 Md€ en prévision pour 2020.

Ces niches sociales représentent 13% de la somme des recettes de la Sécu, pour 2020.

Des chiffres sans précédent, demain si les cotisations disparaissent, quel sera l'avenir des salariés des URSSAF ?

Il n'est pas question de « fiscaliser » le financement de la Sécu !

La cotisation sociale doit en demeurer le pilier central !

A PARTIR DU 5 DECEMBRE 2019 : C'est le début de la reconquête de nos conditions de travail, de nos salaires, de nos RETRAITES et de NOTRE SECURITÉ SOCIALE !

LE 5 DECEMBRE 2019 : DANS LA SECU, NOUS DISONS STOP AU PROJET DE REFORME DES RETRAITE, CAR TOUT EST LIÉ !



A LA SECU, TOUS EN GREVE RECONDUCTIBLE...